



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA REMORQUE DU COMITE DROME ARDECHE DE JUDO

Objet :

La présente convention porte sur la mise à disposition d'une remorque et ses accessoires appartenant au COMITE DA de judo à une association, Clubs, adhérents ou partenaires pour un événement ou déplacement prévu et à durée limitée.

Entre les soussignés : COMITE DA Judo propriétaire de la remorque représenté par : d'une part, et :

L'utilisateur (emprunteur):

Nom et prénom :

Adresse complète :

Téléphone (s) :

e-mail :

Représentant l'association :

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Objet de la demande :

Durée du prêt :

du

au :

Engagement propriétaire :

Le COMITE DA met à disposition gratuitement une remorque avec équipements pendant toute la durée du déplacement prévu par le demandeur sous couvert du versement d'une caution de : 1 500 €. Cette caution étant restituée en retour en l'état du matériel. (Annexe1)

Remorque, immatriculée : GY-914-ND

Accessoires : 1 roue de secours, 1 roue jockey, 2 chandelles stabilisatrices et fixations, 1 antivol sur attelage avec cadenas, 1 sabot sur roue,

Documents : copie de la carte grise, copie de l'attestation d'assurance.

Engagement utilisateur (emprunteur) :

L'Utilisateur :

- s'engage à la plus grande vigilance concernant les matériels mis à sa disposition pendant toute la durée du prêt et ne pourra, en aucun cas, exercer un recours contre le COMITE DA pour tout dommage matériel, corporel ou incorporel pouvant résulter de leur utilisation.

- s'engage à dédommager le COMITE DA pour tout sinistre subi par le matériel concerné, à concurrence de sa remise à neuf ou de son remplacement.

- assure qu'il dispose d'une assurance couvrant les éventuels dommages que pourraient subir les matériels faisant l'objet de cette mise à disposition pendant la durée du prêt (s'assurer de cette couverture auprès de son assurance)

- s'engage à restituer la remorque et ses équipements empruntés, sitôt le déplacement terminé.

- s'engage à ne pas prêter ou louer le matériel à un tiers n'ayant aucun lien avec la demande initiale.

- s'engage à signaler au retour de la remorque tout incident ou détérioration survenu pendant la durée du prêt.

Conditions de mise à disposition :

La demande devra être adressée au moins 15 jours avant l'évènement prévu.

Le chèque de caution devra accompagner la signature de la convention.

Le conducteur du véhicule tracteur devra fournir une copie de son permis de conduire et de l'attestation d'assurance véhicule.

Durée de la convention :

La présente convention est établie pour la durée de la manifestation ou déplacement prévu.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions relatives à l'emprunt de la remorque du COMITE DA et engage mon association et moi-même à respecter les conditions et les délais fixés.

A Valence le : _____

Le représentant du COMITE DA : _____ Le représentant de l'Utilisateur : _____
Nom: Prénom: Nom: Prénom:

Signature :

Signature :

ANNEXE 1

(ANNEXE à la convention de prêt de la remorque par le COMITE DA)

Caution de : 1500 € (Chèque à l'ordre du Comité DA)

versée le :

Description du matériel prêté:

Remorque COMITE DA

Numéro d'immatriculation : GY-914-ND

Accessoires :

- 1 Roue de secours,
- 1 Roue Jockey
- 2 Chandelles stabilisatrices avec vis manivelle
- 1 Antivol sur attelage avec cadenas
- 1 Sabot sur roue

Documents ;

- Copie carte grise
- Copie assurance

Etat initial du matériel prêté :

Enlèvement du matériel :

Date :

Signatures :

Etat au retour du matériel prêté : *(signaler tout incident ou dommage pendant la durée du prêt)*

Le représentant du COMITE DA reconnaît avoir vérifié le bon état de fonctionnement des matériels restitués

L'utilisateur reconnaît avoir récupéré son chèque de caution d'un montant de 1500 €

Restitution du matériel :

Date :

Signatures :

L'utilisateur

Le Comité DA